

Cote du document: TFWG 2018/6/W.P.2
Point de l'ordre du jour: 3
Date: 25 octobre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Cadre de transition du FIDA – Document provisoire 3

Note aux membres du Groupe de travail sur le cadre de transition

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant

Directrice
Division des services de gestion financière
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Jill Armstrong

Directrice par intérim
Division des politiques et des résultats opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2324
courriel: j.armstrong@ifad.org

Lisandro Martin

Directeur
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Questions techniques:

Deirdre McGrenra

Chef
de l'Unité des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Groupe de travail sur le cadre de transition — Sixième réunion
Rome, 29 octobre 2018

Pour: **Examen**

Cote du document: EB 2018/125/R.xx
Point de l'ordre du xx
Date: octobre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Cadre de transition du FIDA – Document provisoire 3

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant

Directrice
Division des services de gestion financière
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Jill Armstrong

Directrice par intérim
Division des politiques et des résultats opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2324
courriel: j.armstrong@ifad.org

Lisandro Martin

Directeur
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Questions techniques:

Deirdre McGrenra

Chef
de l'Unité des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-cinquième session
Rome, 12-14 décembre 2018

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Résumé	iii
I. Introduction	1
II. L'expérience des transitions	2
III. Définir les transitions	
III. Gérer les transitions	2
Les éléments du cadre de transition du FIDA	2-6
IV. Aller de l'avant	7

Sigles et acronymes

COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
RNB	Revenu national brut
IFI	Institution financière internationale
IVF	Indice de vulnérabilité utilisé par le FIDA
PFR	Pays à faible revenu
PRI	Pays à revenu intermédiaire
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
CSST	Coopération Sud-Sud et triangulaire
TFWG	Groupe de travail sur le cadre de transition
PRITS	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure

Résumé

1. Le cadre de transition du FIDA figure parmi les engagements de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Il est un élément important du nouveau modèle opérationnel pour FIDA11, qui adapte les opérations menées en fonction des demandes et des besoins des emprunteurs en s'appuyant sur un cadre opérationnel et financier évolutif, et une panoplie d'instruments associée. Ce modèle opérationnel à deux volets – combinant le cadre de transition du FIDA et une décentralisation accrue – améliorera considérablement l'efficacité, la réactivité et l'attractivité pour les parties prenantes. Grâce à ce modèle opérationnel, le Fonds se rapprochera du contexte national et des partenaires du développement, rendant possible une détermination précoce de l'évolution des conditions pour réorienter les stratégies vers des solutions de développement optimales, tout en garantissant la viabilité financière.
2. Sur la scène internationale du développement, on désigne par "transition d'un pays" le processus par lequel le revenu national brut par habitant (RNB par habitant) d'un pays dépasse le seuil de passage du statut de pays à faible revenu (PFR) à celui de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), et de pays à revenu élevé¹. Outre le RNB par habitant, la solvabilité est le deuxième critère utilisé pour déterminer les conditions de financement appliquées à un pays. L'augmentation des revenus, accompagnée d'une meilleure solvabilité, conduit un pays à effectuer une transition vers des conditions de financement moins favorables.
3. Bien que le RNB par habitant et la solvabilité demeurent les mesures le plus largement acceptées à propos de la transition – et il est important, du point de vue de la comparabilité et de la transparence, que le FIDA applique la même définition – il est aussi largement reconnu que ces critères ne suffisent pas à rendre compte des défis uniques que rencontre chaque pays dans son développement, et de ses capacités à faire face à ces défis. La concertation entre le pays en transition et la direction du FIDA est essentielle, et la flexibilité est limitée à des circonstances exceptionnelles (approuvées par le Conseil d'administration).
4. Le cadre de transition du FIDA ne constitue pas une politique autonome, pas plus qu'un document prescriptif. Il continuera à évoluer en même temps que les capacités du FIDA et des pays emprunteurs et de l'environnement. Il englobe, pour gérer plus efficacement les transitions, les éléments suivants qui soutiennent tous les principes de prévisibilité, de transparence et de durabilité.

Phases I et II

- i) Les emprunteurs effectueront leur transition d'une étape à une autre en fonction de leur RNB par habitant, de leur solvabilité et du dialogue mené en temps voulu entre le pays en transition et la direction du FIDA (approuvé par le Conseil d'administration en février 2018 dans la Phase I du cadre de transition).
- ii) Les emprunteurs auront des périodes d'introduction progressive des nouvelles conditions et de suppression des anciennes pour harmoniser leur transition vers les nouvelles conditions de prêts (paragraphe 7 i) du mandat du Groupe de travail sur le cadre de transition [TFWG]; sera approuvé avec ce document).
- iii) Les emprunteurs et la direction élaboreront conjointement, pour chaque pays, des stratégies de transition à moyen terme qui déterminent la combinaison la plus appropriée d'appuis du FIDA (paragraphe 7 iv) du

¹ Voir <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/378834-how-does-the-world-bank-classify-countries>.

mandat du TFWG; la version révisée des procédures relatives au Programme d'options stratégiques pour le pays sera présentée pour examen au Conseil d'administration en décembre 2018).

- iv) Les emprunteurs auront accès à un éventail plus diversifié de produits de prêts et hors prêts du FIDA convenant à leurs capacités internes croissantes, à leurs besoins diversifiés et à leurs contextes spécifiques (paragraphe 7 iii) du mandat du TFWG; certains produits sont déjà en cours d'élaboration dont les prêts axés sur les résultats et les opérations régionales, ceux-ci entre autres resteront d'actualité après la phase II).
 - v) Les emprunteurs s'efforceront davantage d'amplifier la mobilisation des ressources nationales en coordination avec le FIDA, et ce dernier apportera un complément à ces efforts pour soutenir les transitions en renforçant les partenariats avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux, conformément à la vision à long terme exposée dans la stratégie de cofinancement, de rassembleur de fonds pour le financement (paragraphe 7 ii) du mandat du TFWG; la stratégie et le plan d'action seront entérinés par le TFWG en 2018 et examinés par le Conseil en décembre 2018).
 - vi) Le FIDA coordonnera l'action qu'il mène pour faire en sorte que son appui à la transition soit aligné sur les approches plus générales des transitions des États membres et des partenaires (par l'action d'une équipe spéciale interdépartementale sur la transition et d'une coordination accrue avec d'autres partenaires du développement, mentionnés dans les paragraphes 20 et 21 du document EB2017/122/R.34/Rev.1, en cours).
 - vii) La direction exposera les enseignements tirés de la mise en œuvre du présent cadre de transition du FIDA dans son examen à mi-parcours de FIDA11 (l'équipe spéciale interdépartementale sur la transition sera mise en place en 2018, comme indiqué au paragraphe 20 du document EB 2017/122/R.34/Rev.1, et rendra compte de son action dans le cadre de l'examen à mi-parcours).
5. Il convient de noter que les éléments ci-après concernent des questions qui doivent continuer d'être débattues après la fin de la phase II. Le cadre de transition sera donc ultérieurement actualisé, à l'issue d'un examen réalisé dans les formes régulières. Ces éléments ont été inclus afin de donner une représentation plus complète du cadre de transition tel qu'il sera pleinement déployé, lorsque les réformes approuvées pour FIDA11 auront été réalisées. La direction compte que les engagements pris dans le cadre de FIDA11 seront tenus en temps voulu.

Après la phase II

- viii) Si les emprunteurs choisissent de ne pas faire appel aux ressources financières du FIDA, celui-ci adaptera son appui en utilisant d'autres formes d'aide au développement (mise au point à poursuivre après la Phase II, conformément au paragraphe 8 du mandat du TFWG).
- ix) Le FIDA réajustera son allocation de ressources à mesure que les pays effectuent leur transition, et réalisera des ajustements proactifs à ces mécanismes afin de prendre en compte les changements des besoins des emprunteurs et leur composition (mise au point à poursuivre après la Phase II, conformément au paragraphe 8 du mandat du TFWG).
- x) La direction continuera de renforcer l'architecture financière du FIDA et ses pratiques en matière de gestion du risque afin d'élargir sa panoplie d'instruments et d'accroître les ressources disponibles pour tous les emprunteurs (actualisation des conditions de financement conformément au paragraphe 22 du document EB 2017/122/R.34/Rev.1, mise au point d'autres thèmes à poursuivre après la Phase II, conformément au paragraphe 8 du

mandat du TFWG).

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver le cadre de transition du FIDA, y compris les éléments précisés aux paragraphes 1 à 21.

Cadre de transition du FIDA

I. Introduction

1. Pendant la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), les membres ont demandé à la direction d'élaborer un cadre de transition à titre d'élément complémentaire essentiel au mouvement d'évolution de l'architecture financière du FIDA et au modèle opérationnel amélioré associé à FIDA11. L'objectif principal du cadre de transition du Fonds est de garantir aux emprunteurs une transition harmonieuse, prévisible, durable et équitable, en leur offrant un appui élargi et sur mesure dans le cadre d'activités de prêts et hors prêts. Le Fonds doit donc améliorer et élargir la gamme de ses produits de prêts et hors prêts.–Il sait qu'en modulant l'orientation de ses investissements et la gamme des produits et des conditions de financement qu'il propose, il peut faire une différence significative en ce qui concerne l'impact et l'efficacité en matière de développement.
2. L'appui du FIDA contribue à une transformation inclusive et durable du monde rural, appuyer les propres plans de développement des pays, et faire en sorte que, dans leur développement, ces pays ne laissent pour compte aucun des habitants de leurs zones rurales. L'analyse empirique contenue dans le Rapport 2016 sur le développement rural montre que si les pays n'agissent pas de manière proactive durant leurs transitions, les populations rurales pauvres seront en effet laissées pour compte. La transformation inclusive du monde rural n'intervient pas de façon automatique, et il faut la faciliter.

II. L'expérience des transitions

3. Le passage de pays de la catégorie des pays à faible revenu (PFR), dans un premier temps, à celle de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI), puis à celle de pays à revenu intermédiaire (PRI), s'est accélérée au cours des 20 dernières années. Les trois quarts des pauvres du monde – en particulier les ruraux – vivent dans ces pays. Dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), qui constituent le groupe le plus hétérogène, vivent environ 22% des personnes extrêmement pauvres de la planète; le nombre de pays classés comme PRITS est en augmentation. Les pays classés dans cette catégorie vont des petits États insulaires à certaines grandes économies, comme la Chine, le Brésil ou le Mexique.
4. À mesure que les pays atteignent des niveaux de revenu plus élevés, l'importance de l'agriculture dans l'économie nationale tend à diminuer. En fait, il existe une forte corrélation inverse entre la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut et le produit intérieur brut par habitant. La transition entraîne une diminution progressive des interventions financières de base du FIDA, mais elle devrait être accompagnée par des activités hors prêts. Il faut donc dépasser la vision dans laquelle l'appui du FIDA relève du simple financement, et concevoir le Fonds comme un partenaire stratégique qui fait fructifier des instruments plus divers et donne des conseils d'ordre plus général, comme proposé dans le modèle opérationnel de FIDA11.

III. Définir les transitions

5. La transition désigne le processus par lequel le revenu national brut par habitant (RNB par habitant) et la solvabilité d'un pays admis à bénéficier de prêts du FIDA atteignent le seuil à partir duquel le financement qu'il recevra sera octroyé aux conditions du marché. Le recul est le terme employé pour décrire le processus inverse dans lequel, en raison d'une diminution de son revenu national brut par habitant ou de sa solvabilité, un pays remplit les conditions pour bénéficier d'un financement à des conditions plus favorables.
6. La direction reconnaît que les classifications fondées uniquement sur le RNB par habitant ne rendent pleinement compte ni des défis uniques que rencontre chaque pays dans son développement, ni de ses capacités à faire face à ces défis. Le FIDA prend en considération une grande partie de ces questions dans son Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), au moyen d'indicateurs comme l'indice de vulnérabilité du FIDA, et lors de l'analyse du contexte d'un pays dans le cadre du processus de programmation pour le pays. Toutefois, bien qu'imparfait, le RNB par habitant demeure, dans toutes les institutions financières internationales (IFI), la mesure la plus utilisée de la transition d'un statut de développement à un autre.
7. Pour refléter les dimensions multiples de la transition, le FIDA a révisé son SAFP afin qu'il corresponde davantage aux transitions du développement rural de ses emprunteurs. En février 2018, le Conseil des gouverneurs a modifié les Principes et critères applicables aux financements du FIDA, afin d'améliorer la prévisibilité du financement. Le RNB par habitant augmentant, les États membres ont commencé à présenter au FIDA des demandes plus complexes, exigeant des réponses plus diversifiées quant aux services et options retenus. La transition est certes une étape positive, mais il est clair que pour la gérer, il faut relever des défis et exploiter des possibilités qui exigent un affinement de l'approche et des options du FIDA.

IV. Gérer les transitions

8. Le cadre repose sur les trois principes suivants:
 - **Prévisibilité.** Les transitions doivent être prévisibles afin de garantir la durabilité et suivre des règles claires et transparentes. L'octroi par le FIDA de prêts et de dons aux pays est prévisible lorsque les emprunteurs sont assurés des montants, du moment et de la tarification des ressources qui leur sont allouées. Le FIDA peut garantir des conditions de financement plus prévisibles s'il applique de nouvelles conditions de financement sur un cycle de reconstitution des ressources plutôt que sur une base annuelle, et qu'il introduit une période d'introduction progressive des nouvelles conditions en même temps que des réajustements périodiques de l'allocation des ressources.
 - **Durabilité.** La durabilité des transitions nécessite des approches différenciées ayant des effets durables limitant les risques de recul. Complexe et multidimensionnelle, la situation de chaque pays varie en fonction de nombreux facteurs financiers, économiques et sociaux, ainsi que de facteurs et de chocs exogènes. À mesure que ces circonstances évoluent, la diversification des produits de prêt et hors prêts augmentera la durabilité des interventions du FIDA au-delà de la durée d'un seul projet. La mobilisation des ressources nationales et internationales constitue un moyen d'assurer la complémentarité des interventions. Avant tout, une forte appropriation par les autorités nationales est essentielle pour assurer la durabilité. Comme indiqué dans le Rapport de la Consultation sur FIDA11, la durabilité financière du FIDA est aussi un principe fondamental à prendre en compte dans la

feuille de route relative à la stratégie financière du FIDA et à l'élaboration d'un appui en termes d'activités de prêts et hors prêts.

- **Transparence.** La transparence va nécessairement de pair avec une meilleure qualité des données, une utilisation juste, équitable et plus efficiente des ressources, un suivi attentif, un plus grand respect des politiques, et une analyse comparative². Un financement transparent, conforme aux normes formulées dans l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, suppose que les partenaires du développement et les emprunteurs emploient des critères objectifs pour l'allocation des ressources et publient en temps voulu des informations facilement accessibles.
9. Le cadre de transition a les éléments suivants, tous appuyant les principes de prévisibilité, de transparence et de durabilité.
- i) Les emprunteurs effectueront leur transition d'une étape à une autre sur la base de leur RNB par habitant et leur solvabilité.**
10. Les transitions des pays sont fondées sur deux critères: le RNB par habitant et la solvabilité. Les transitions ne peuvent toutefois pas être uniquement régies par des formules mathématiques. La direction accorde une attention particulière aux pays qui se rapprochent de l'admissibilité à la fin de chaque période de reconstitution des ressources, la transition devant être assortie d'un dialogue réalisé en temps opportun entre le pays en transition et le FIDA. Étant donné qu'il est important d'assurer un accès transparent, juste et équitable à tous les emprunteurs sur une base régulière, l'objectif de flexibilité devra être évalué et convenu au cas par cas avec le Conseil d'administration.
11. Tout en élaborant une approche spécialement adaptée pour répondre aux besoins spécifiques des pays pendant la période de transition, la direction utilisera des variables objectives apportant un complément au RNB par habitant pour évaluer la situation d'ensemble des pays sur le plan du développement. On peut citer parmi ces variables:
- l'indice de vulnérabilité du FIDA;
 - l'évaluation de la performance du secteur rural, y compris en utilisant les indicateurs macroéconomiques;
 - les mesures de la diffusion de la pauvreté rurale;
 - les recettes fiscales et les dépenses publiques consacrées au développement rural;
 - la variable "performance du portefeuille et décaissements" – qui donne une indication de l'utilisation des précédentes ressources fournies par le FIDA.
- ii) Les emprunteurs bénéficieront de périodes d'introduction progressive des nouvelles conditions et de suppression des anciennes pour que leur passage aux nouvelles conditions d'emprunt se fasse sans heurts.**
12. La transition s'étend généralement sur plusieurs années, voire sur plusieurs décennies. Les modifications des Principes et critères applicables au financement du FIDA prévoient une planification plus prévisible et plus transparente, étant donné que les conditions de financement relatives à chaque pays sont révisées une fois au cours de chaque cycle de reconstitution des ressources. Le processus de transition graduel dans les conditions de financement du FIDA, qui consiste à introduire progressivement des conditions moins favorables, rend plus harmonieuse la transition des pays.

² Comité d'aide au développement : Aid Predictability – Synthesis of Findings and Good Practices (octobre 2011).

13. Pour les pays connaissant un recul, la question sera normalement traitée selon une périodicité annuelle, l'objectif étant d'aider les autorités nationales à en atténuer la cause, à moins qu'une action plus rapide ne soit nécessaire. Le programme de transition devrait favoriser la réalisation des conditions nécessaires pour que les emprunteurs retrouvent dès que possible leur précédent statut.

iii) Les emprunteurs et la direction élaboreront conjointement, pour chaque pays, des stratégies de transition à moyen terme qui déterminent la combinaison la plus appropriée d'appuis du FIDA.

14. Les transitions sont des processus à moyen terme ou à long terme qui doivent être soigneusement planifiés et dotés de ressources adéquates. Les programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) du FIDA constituent pour les interventions du FIDA la base à partir de laquelle renforcer l'impact des politiques et des programmes de développement du gouvernement dans le secteur rural. Les orientations relatives au COSOP ont été actualisées et joueront un rôle central dans l'élaboration de la stratégie à moyen terme mise en œuvre par le FIDA pour répondre avec souplesse – mais de façon prévisible – aux besoins de développement de chaque pays. Cette stratégie est un outil important permettant de proposer un ensemble cohérent d'interventions, de prévoir les résultats attendus et les risques potentiels, et de concevoir des mesures d'atténuation. L'évaluation du pays inclura un ensemble de variables axées sur les conditions macroéconomiques, les secteurs agricole et rural, la pauvreté rurale, les zones les plus vulnérables, le cadre d'action des pouvoirs publics et le contexte institutionnel – toutes visant à prendre en compte les diverses dimensions du pays et permettant une détermination précoce des événements susceptibles de déclencher la transition du pays.
15. Les COSOP deviendront des documents de gestion évolutifs. Un examen approfondi des résultats des COSOP aura lieu tous les deux ans; il sera l'occasion de réévaluer les besoins, les priorités, les solutions et les stratégies sur lesquels reposent les COSOP. De plus, une mise à jour annuelle de la situation sera menée dans le cadre du processus d'examen du portefeuille, de manière à faire ressortir, le cas échéant, les changements importants survenus dans la situation des pays. Le FIDA collaborera avec d'autres IFI et agences bilatérales pour assurer une approche coordonnée, en particulier en cas d'arriérés prolongés, de fragilité et dans les petits États.

iv) Les emprunteurs auront accès à un éventail plus diversifié de produits de prêts et hors prêts du FIDA convenant à leurs capacités internes croissantes, à leurs besoins diversifiés et à leurs contextes spécifiques.

16. Compte tenu de l'évaluation de la demande et d'une analyse robuste, la direction exécutera à titre expérimental de nouveaux produits pendant FIDA11, l'objectif étant de diversifier son offre de produit pour renforcer un appui adapté à la situation de chaque pays, conformément à l'évolution de son modèle opérationnel, tout en maintenant son avantage comparatif et l'accent porté sur la stratégie. Cette offre plus diversifiée comprend:
- **Des prêts axés sur les résultats.** Le FIDA propose de mener deux ou trois initiatives pilotes sur une période de six ans et de les utiliser pour affiner le produit final. Ce type d'instrument correspond toujours à une démarche volontaire et est guidé par la demande. Il peut renforcer la focalisation du FIDA sur les petits agriculteurs et modifier le paradigme de la fourniture de services gouvernementaux au niveau local. Il existe un potentiel significatif d'introduction d'approches plus participatives: le FIDA s'appuiera sur son approche pratique et sur ses relations avec les communautés rurales et les

organisations paysannes pour obtenir des résultats et les reproduire à plus grande échelle³.

- **Opérations de prêt régionales.** Les opérations de prêt régionales peuvent faire face aux difficultés transfrontalières et de développement rural, telles que les menaces environnementales et l'absence de marchés intégrés pour les petits exploitants agricoles⁴. Il est préférable d'assurer les services nécessaires pour faire face à ces menaces – comme le transport, la prévention des maladies et la gestion des ressources naturelles – au niveau régional pour exploiter les économies d'échelle, garantir la connectivité et élargir l'accès aux biens et aux services pour parvenir ainsi à un plus grand impact. Ces solutions peuvent être particulièrement avantageuses pour les petits pays (comme les petits États insulaires en développement – PEID), et ceux qui subissent des catastrophes naturelles. Le FIDA conduira jusqu'à trois opérations pilotes de prêt régionales et utilisera les enseignements tirés pour l'élaboration d'une approche institutionnelle.
 - **Approche renforcée du FIDA en matière d'assistance technique remboursable.** Apportée en complément des ressources principalement disponibles pour les PRITS, l'assistance technique remboursable contribue à transmettre les savoirs du FIDA – sur les plans opérationnels et des politiques – aux pays avec lesquels il n'a pas de relation de prêt. Le produit permet aussi aux pays d'accéder aux savoirs et aux compétences du FIDA.
 - **Contributions à l'élaboration de politiques.** Le FIDA peut apporter des données factuelles tirées de ses projets et de son expérience mondiale aux processus d'élaboration de politiques nationales. Ce point est particulièrement pertinent pour les pays dans lesquels les savoirs du FIDA sont considérés comme aussi importants que son financement (notamment dans de nombreux PRI). Durant la période de FIDA10, le FIDA a mis davantage l'accent sur la participation à l'élaboration des politiques au niveau des pays, considérée comme sa principale activité hors prêts. Cette approche sera élargie durant la période de FIDA11. La décentralisation du personnel du FIDA place l'expertise au plus près des décideurs politiques et des processus politiques nationaux. La participation du FIDA à l'élaboration des politiques sera aussi renforcée par le nouveau processus de conception des projets, l'affectation spécifique de ressources à la participation à l'élaboration des politiques et à l'amélioration du suivi-évaluation.
 - **Coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST).** La CSST est une dimension de plus en plus importante dans les stratégies nationales de développement et le FIDA joue un rôle décisif en tant qu'intermédiaire de possibilités de CSST dans le domaine de l'agriculture paysanne et du développement rural. Durant la période de FIDA11, la CSST sera promue comme partie intégrante du modèle opérationnel du FIDA.
- v) Les emprunteurs s'efforceront davantage de mobiliser des ressources nationales. Le FIDA apportera un complément à ces efforts pour soutenir les transitions.**

17. Dans le rapport relatif à la Onzième reconstitution des ressources du FIDA⁵, il est reconnu que le FIDA devrait renforcer ses capacités en tant qu'assembleur de

³ Brookings, *Scaling up Programs for the Rural Poor: IFAD's experience, lessons and prospects (Phase 2)*, Brookings Global Economy and Development (Janvier 2013).

⁴ Les contributions d'une approche régionale pour accroître l'efficacité des actions de développement ont été mises en lumière lors de réunions de haut niveau comme celles ayant publié la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), le Programme d'action d'Accra (2008) et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (2011).

⁵ IFAD11/5/INF.2.

financement du développement en plus de son rôle de prêteur direct. L'un des principes fondamentaux du nouveau modèle opérationnel économique est que les Membres intensifieront l'action menée pour fournir un financement de contrepartie à tous les projets appuyés par le FIDA, en fonction de leur situation financière. On peut déduire des données observées que les projets de plus grande taille mobilisent davantage de ressources nationales. Conformément aux engagements correspondant à FIDA11, une stratégie de cofinancement et un plan d'action connexe détermineront une vision à long terme pour le programme de cofinancement du FIDA, conformément au rapport de FIDA11; des orientations stratégiques seront définies pour le cofinancement national et international, pour atteindre l'objectif visé en matière de cofinancement de 1,4 pour FIDA11. Les objectifs de financement de contrepartie seront convenus avec les gouvernements lors de la préparation des notes conceptuelles des projets et inclus dans les COSOP. Le but est d'atteindre, pour FIDA11, un ratio global de cofinancement national de 1:0,8. Une méthode claire a également été établie pour la reconnaissance et le suivi des contributions en nature⁶. Les données provenant d'une étude conduite par le FIDA confirment les conclusions d'autres agences selon lesquelles une augmentation du cofinancement national contribue directement à la performance propre du pays en matière d'atténuation de la pauvreté⁷.

18. La mobilisation de cofinancements auprès de partenaires externes permet aux projets de couvrir un nombre accru de bénéficiaires, améliore la coordination de l'aide, facilite la participation à l'élaboration des politiques avec les gouvernements et offre des possibilités de reproduire à plus grande échelle les expériences réussies pour en accroître l'impact et la durabilité. Cette mobilisation est également nécessaire dans l'ensemble du portefeuille de projets du FIDA afin d'atteindre, pour FIDA11, un ratio global de cofinancement international de 1:0,6. À cet égard, le FIDA renforcera ses partenariats avec les organisations multilatérales et bilatérales.

vi) Le FIDA coordonnera son approche de la transition avec les approches plus générales des États membres et des partenaires.

19. Le FIDA continuera de s'employer, au sein de la communauté internationale et, en particulier, des institutions financières internationales et des financiers bilatéraux, à améliorer la communication, la concertation et la collaboration, et à rechercher des mesures multidimensionnelles du développement qui ne laissent personne pour compte. Le FIDA continue certes de centrer son action sur l'agriculture, mais il existe un vaste espace pour des interventions complémentaires, et pour un échange croissant de savoirs et d'apprentissage entre les disciplines. Cette coordination est particulièrement importante en cas d'arriérés prolongés, de dette insoutenable, de crise, et de fragilité, ainsi que pour les économies des petits États.
20. La direction du FIDA mettra en place des mécanismes visant à assurer la cohérence entre les domaines financiers et opérationnels du cadre de transition, et favorisera la large diffusion des solutions. Le FIDA donnera un caractère officiel aux communications adressées aux emprunteurs sur le calendrier et l'impact des transitions, notamment par des discussions avec les ministres des finances. Cette approche facilitera la planification et garantira que tous les changements soient effectués de manière opportune et transparente.

⁶TFWG 2018/2/INF.1.

⁷Matthew Winters et Jaclyn Streiffeld, *Splitting the Check: Bargaining Over Counterpart Commitments in World Bank Projects* (Université de l'Illinois à Urbana-Champaign, 2013).

vii) La direction rendra compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de ce cadre de transition du FIDA dans son examen à mi-parcours de FIDA11.

21. La direction fera rapport sur la mise en place du Cadre de transition du FIDA lors de l'examen à mi-parcours de FIDA11. Elle présentera notamment des rapports sur les pays qui modifient leurs conditions de financement et sur leurs expériences en matière d'introduction progressive des nouvelles conditions et de suppression des anciennes. Les rapports évalueront également: l'état d'avancement de l'introduction de nouveaux produits et l'utilisation améliorée des produits actuels, ainsi que les tendances de la mobilisation de ressources. En outre, la mise à jour inclura des informations provenant d'autres donateurs et acteurs du développement pour assurer la cohérence des approches et rester engagé dans le débat mondial sur les pays en transition.

V. Aller de l'avant

22. Les points ci-après concernent des questions qui doivent être débattues davantage après la clôture de la phase II. S'appuyant sur les recommandations du Groupe de travail sur le cadre de transition, le Conseil d'administration décidera quel est l'organe directeur le mieux à même de remplir cette mission.

viii) Les emprunteurs peuvent choisir de ne pas faire appel aux ressources financières du FIDA; comme il a été demandé, le FIDA s'emploiera à adapter son appui.

23. L'engagement du FIDA auprès des pays peut contribuer à des améliorations concrètes des effets du développement au moyen d'activités soigneusement ciblées. Le FIDA peut jouer un rôle stratégique dans la planification nationale pour réduire la dépendance à l'égard du financement concessionnel, conformément aux stratégies de transition des pays, en accompagnant cet appui par d'autres formes d'assistance.

ix) Le FIDA continuera de recalibrer son mode d'allocation de ressources en fonction de la transition des pays et procèdera à des ajustements proactifs de ces mécanismes afin de prendre en compte les changements des besoins des emprunteurs et leur composition.

24. Les réformes du SAFP consacrent déjà une attention accrue à la vulnérabilité et à la performance. Le Groupe de travail sur le système d'allocation axé sur la performance continuera d'analyser la question de l'adaptation de l'allocation des ressources aux besoins, performances et demandes des pays, dans le contexte global du mandat et des priorités stratégiques du FIDA.
25. L'action du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure est essentielle, s'agissant de réaliser les objectifs de développement durable (ODD) 1 et 2. Cette action permettra au Fonds de jouer le rôle d'intermédiaire pour la coopération Sud-Sud et triangulaire, et devrait de plus en plus renforcer sa viabilité financière, à mesure qu'il développera de nouveaux produits, tirera parti de son architecture financière pour fournir davantage de ressources autres que ses ressources de base, et jouera un rôle central dans les produits hors prêts.

x) La direction continuera d'améliorer l'architecture financière du FIDA et les pratiques en matière de gestion du risque afin d'élargir sa panoplie d'instruments et d'accroître les ressources disponibles pour tous les emprunteurs.

26. Conformément aux engagements pris dans le cadre de FIDA11, le cadre financier du FIDA et sa stratégie en la matière seront renforcés afin d'adapter les opérations à la demande et aux besoins des emprunteurs. Cela permettra au FIDA de mûrir en tant que partenaire du développement en collaboration, et d'accroître son efficacité et son impact. Les contributions à la reconstitution des ressources demeurent bien

le socle des fonds propres du FIDA et de sa capacité d'engagement financier, mais l'emprunt sera appelé à faire partie intégrante du cadre financier du Fonds. Cette évolution améliorera la prise en compte, par le FIDA, des besoins des emprunteurs, y compris par une actualisation des conditions de financement. Divers moyens seront utilisés pour atteindre cet objectif; notamment, il sera procédé à un examen du coût du capital du FIDA et la gestion des risques sera renforcée. Le processus de réforme de FIDA11 prévoit l'élaboration d'une architecture financière destinée à optimiser l'efficacité du capital du Fonds en augmentant les ressources, en garantissant la viabilité financière et en optimisant la gestion et la planification des risques.